

Ce kit de communication a pour objectif de vous transmettre des outils « prêts à l'emploi » afin de communiquer sur la permanence refus DALO du Comité de Veille DALO 59. Nous vous invitons à les utiliser à les diffuser le plus largement possible auprès de vos publics, vos équipes et vos partenaires.

Le département du Nord est un territoire où l'écart entre les besoins en logement des personnes défavorisées et l'offre de logements disponibles est particulièrement tendu. La mise en place du droit au logement opposable est donc un véritable enjeu sur ce territoire où la crise du logement s'est installée durablement.

À l'instar des initiatives dans d'autres départements et compte tenu des freins repérés dans la mise en œuvre du DALO dans le département du Nord, il est apparu pertinent aux acteurs mobilisés de se constituer en comité de veille pour poursuivre la dynamique visant à rendre plus effectif ce droit ([charte de coopération du comité de veille](#)). Le Comité de Veille DALO 59, constitué en 2019, est un groupe informel d'associations œuvrant dans le cadre de la loi DALO auprès des citoyens et des pouvoirs publics avec pour objectifs de :

- garantir le respect des droits et de la loi ;
- comprendre et analyser les décisions de rejets et les jugements déboutant les demandeurs ;
- faire évoluer le cadre légal notamment par la jurisprudence et les normes juridiques.
- Faciliter l'accès aux droits des personnes mal-logées et garantir l'effectivité de ces droits.

Afin d'atteindre ses objectifs, et face aux constats que, malgré les recours gracieux, il est difficile de faire reconnaître prioritaire certaines situations, le comité de veille DALO 59 a décidé d'ouvrir une permanence téléphonique et physique à l'intention des demandeurs DALO/DAHO qui n'ont pas été reconnus « prioritaire et urgent » et qui souhaitent contester cette décision par un recours contentieux (REP Recours pour Excès de Pouvoir).

Vous trouverez dans ce kit de communication, divers outils qui explicitent notre démarche. Nous vous invitons à les diffuser le plus largement possible auprès de vos publics, vos équipes et vos partenaires. **La permanence téléphonique est assurée tous les lundis entre 14h00 et 16h00. Une permanence physique se tient une fois par mois le mardi sur Lille.**

Le comité de veille DALO 59 se tient également à votre disposition pour organiser des séances d'informations sur le DALO et le DAHO dans vos structures. Pour toute demande, merci d'adresser un mail en précisant votre demande à l'adresse mail du comité de veille : permanence.rep.dalo59@gmail.com.

1. Affiches et flyers :

Vous trouverez dans le kit de communication ci-joint, l'affiche et le flyer qui explicitent notre démarche. Des exemplaires papiers de ces outils peuvent vous être transmis gratuitement. Pour en récupérer des exemplaires, merci de contacter :

- Julie Joncquel
- 06 18 54 09 19
- j.joncquel@uriopss-hdf.fr

2. Article type à insérer sur votre site internet :

Demandeur DALO, la commission de médiation DALO du Nord a rejeté votre demande ? Vous avez deux mois pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif ! Vous avez besoin de conseils et d'un accompagnement gratuit ? Le comité de veille DALO Nord propose des permanences gratuites et en présence d'un avocat afin de vous accompagner pour faire valoir vos droits devant le Tribunal Administratif.

Vous avez reçu une décision de rejet de votre demande DALO il y a moins de deux mois ? Si vous n'êtes pas d'accord avec les motifs de rejet, vous pouvez contester la décision devant le Tribunal Administratif. Le comité de veille DALO Nord propose des permanences gratuites et en présence d'un avocat afin de vous accompagner pour faire valoir vos droits devant le Tribunal Administratif.

Comment faire ?

- Ayez avec vous le courrier de rejet de votre demande DALO
- Appelez le **03 20 20 79 65 les lundis après-midi de 14h à 16h**
- Si cela se justifie, un rendez-vous vous sera proposé

3. Mail type à adresser à vos publics :

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu une décision de rejet de votre demande DALO il y a moins de deux mois ? Si vous n'êtes pas d'accord avec les motifs de rejet, vous pouvez contester la décision devant le Tribunal Administratif. Vous avez besoin de conseils et d'un accompagnement ? **Le comité de veille DALO Nord propose des permanences gratuites et en présence d'un avocat afin de vous accompagner pour faire valoir vos droits devant le Tribunal Administratif.**

Comment faire ?

- Ayez avec vous le courrier de rejet de votre demande DALO
- Appelez le **03 20 20 79 65 les lundis après-midi de 14h à 16h**
- Si cela se justifie, un rendez-vous vous sera proposé

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse permanence.rep.dalo59@gmail.com

4. Publication Twitter :

 **Demandeur DALO, vous avez reçu une décision de rejet de votre demande ? Vous pouvez déposer un recours devant le Tribunal Administratif ! Vous avez besoin de conseils gratuit ?**

 **Contactez la permanence Refus DALO :**

 **03 20 20 79 65**

 **Les lundis après-midi de 14h à 16h**

5. Publication Facebook :

 Demandeur DALO, vous avez reçu une décision de rejet de votre demande ? Vous avez deux mois pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif ! Vous avez besoin de conseils et d'un accompagnement gratuit ?

 Contactez la permanence Refus DALO :

 03 20 20 79 65

 Les lundis après-midi de 14h00 à 16h00

6. Publication LinkedIn :

 Vous accompagnez des publics ayant reçu une décision de rejet de leur demande DALO ? Ils ont deux mois pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif ! Ils ont besoin de conseils et d'un accompagnement gratuit ?

 La permanence Refus DALO les conseille et accompagne gratuitement :

 03 20 20 79 65

 Les lundis après-midi de 14h00 à 16h00

Pour accompagner chacune de vos publications sur les réseaux sociaux, vous trouverez dans le kit de communication, un visuel au bon format.

Ce que contient le kit de communication :

- Cette notice
- Le logo du Comité de Veille DALO 59
- La charte graphique du Comité de Veille DALO 59
- Le flyer « Permanence refus DALO » 4 pages en format PDF
- L'affiche « Permanence refus DALO » en format PDF
- L'affiche « Permanence refus DALO » en format JPEG
- Une image pour insertion sur slide PowerPoint au format 16:9
- Un visuel au bon format pour une publication Facebook
- Un visuel au bon format pour une publication Twitter
- Un visuel au bon format pour une publication LinkedIn

Pour toute question relative à ce kit de communication, merci de bien vouloir contacter :

- Lucas Oliveri
- 03 20 12 83 53